

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE ET AU RÉFÉRENT - Un accusé réception de la demande sera remis aux familles

Famille N° : Nom :

École : Centre souhaité :

Fiche retournée le : à : h

FICHE DE SOUHAIT DE RÉSERVATION ALSH

Accueils de Loisirs Sans Hébergement



Ce document est à remettre au référent de l'école du 4 au 15 septembre 2023
Dès la scolarisation - Petite section maternelle au CM2

DIRECTION DE L'ÉDUCATION - Pôle accueil/inscriptions
Du lundi au jeudi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h30
Vendredi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h
Tél : 02 38 79 29 73 ou 74 ou 77 - alsh@orleans-metropole.fr

#Orleans     
www.orleans.fr



**Orléans
Mairie**

À COMPLÉTER

pour l'(les) enfant(s) à inscrire

VACANCES AUTOMNE 2023

Nom de l'enfant	Prénom	Péricentre	Centre	Classe

Veuillez entourer les dates souhaitées

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
23 OCT.	24 OCT.	25 OCT.	26 OCT.	27 OCT.
30 NOV.	31 NOV.	FERMÉ	2 NOV.	3 NOV.

Centres	Péricentres ouverts
Séquoias	André Dessaux - Nécotin- Maxime Pérrard
Château Sapins	Pierre Ségelle - Marie Stuart - M. Bastié - H. Boucher
Châtelet	Louis Guilloux - Diderot
	Directement sur le centre

VACANCES DE FIN D'ANNÉE 2023

Nom de l'enfant	Prénom	Péricentre	Centre	Classe

Veuillez entourer les dates souhaitées

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
FERMÉ	26 DÉC.	27 DÉC.	28 DÉC.	29 DÉC.
FERMÉ	2 JANV.	3 JANV.	4 JANV.	5 JANV.

Centres	Péricentres ouverts (points d'accueil transports)
Châtelet	Directement sur le centre
Séquoias	Diderot - Marie Stuart - M. Bastié - H. Boucher - Maxime Pérrard

• Avez-vous sollicité en parallèle une inscription auprès de l'EMIS pour les mêmes dates :

OUI NON

• Quelle est votre priorité :

ALSH EMIS

Renseignements concernant le(s) enfant(s) à inscrire

	Nom de l'enfant	Prénom	Allergies (1)	Restriction(s) alimentaire(s)	Rappel DTP
Enfant 1					
Enfant 2					
Enfant 3					
Enfant 4					

- Bénéficiez-vous de l'AEEH (aide à l'éducation de l'enfant handicapé) ? OUI NON

Si oui, pour quel enfant ?

- Votre enfant bénéficie t-il d'un AESH (accompagnement de l'élève en situation de Handicap sur le temps scolaire) ? OUI NON

Si oui, pour quel enfant ?

AUTORISATIONS

- ▶ À être filmé et photographié oui non
- ▶ À participer aux activités extérieures oui non
- ▶ À être transporté en car oui non
- ▶ À être transporté par les pompiers ou le SAMU en cas d'urgence oui non
- ▶ À faire pratiquer toute intervention d'urgence oui non

PERSONNES DE + 16 ANS AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'(LES) ENFANT(S)

Autre que les parents (merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts)

NOM PRÉNOM	LIEN / L'ENFANT	TÉL. MOBILE OU FIXE	A PRÉVENIR SI URGENCE





Compagnie d'assurance : N° police ou n° de contrat :

Date de validité :

+ EN CAS D'URGENCE LA FAMILLE EST IMMÉDIATEMENT AVERTIE PAR NOS SOINS

ATTENTION

Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée et justifiée par la photocopie du jugement.

(1) En cas de traitement médical, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance).

Observation de la famille :

.....

Pensez à actualiser votre dossier 2023/2024

(joindre le dernier bulletin de salaire et tout nouveau contrat, kbis ou n° siret...)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Mère Père Tuteur

certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs.

Adresse mail valide du père :@

de la mère :@

Fait à Orléans, le : / /

Signature obligatoire :